

## Pour la relaxe des 9 prévenu-es de Poitiers

***La fédération SUD éducation exige la relaxe des neuf prévenu-es de Poitiers, victime de répression pour s'être mobilisé-e-s contre la loi Travail 1. Face à la répression, la solidarité est notre arme !***

En 2016 s'est déroulée une importante mobilisation contre la loi travail El Khomri dans toute la France. A Poitiers, l'intersyndicale réunissant CGT-FO-FSU-SOLIDAIRES-CNT.SO-UNEF-SGL avait appelé le 19 mai à une manifestation jusqu'à la gare. A cette occasion, environ 500 personnes ont investi pendant près de deux heures l'enceinte de la SNCF. La Police s'est installée sur les voies, puis, à l'appel de l'intersyndicale, les manifestants ont poursuivi la manifestation jusqu'à la place de la gare de Poitiers. Cette action collective s'est déroulée dans le calme et sans aucune dégradation. Or, onze manifestants ont été convoqués au commissariat de Police en juin 2016. Ainsi, sur 500 manifestants dans l'enceinte de la SNCF, onze sont entendus, tous connus pour leur militantisme politique et/ou syndical. Ce choix pour le moins sélectif ne participe-t-il pas à la stratégie « diviser pour mieux régner » ?

### **Dans l'enceinte de la SNCF, nous y étions ou nous aurions pu y être !**

Le jour de la convocation, Solidaires 86 avait appelé à un rassemblement devant le commissariat de Poitiers pour dénoncer ce ciblage politique qui participe à la criminalisation des mouvements sociaux et qui tente d'affaiblir l'unité dans les luttes.

Suite à cette enquête policière très orientée, neuf des onze manifestants ont été convoqués par le juge devant le tribunal correctionnel le 17 novembre 2017. Parmi les neuf prévenus se trouvent deux syndicalistes SUD, le secrétaire de SUD éducation et Recherche 86 et celui de SUD PTT 86, les sept autres prévenus sont tous militants politiques anticapitalistes et/ou libertaires. Les neuf prévenus sont accusés d'avoir « pénétré, circulé, ou stationné, sans autorisation, dans les parties de la gare SNCF non affectées à la circulation publique ». Ils encourent une peine d'emprisonnement d'un an et une amende de plusieurs milliers d'euros ! De plus, des frais de justice sont et seront engagés.

### **Solidaires, nous revendiquons leur relaxe**

La fédération SUD éducation appelle les militant-es et organisations syndicales, politiques et associations à manifester leur solidarité envers les camarades convoqués par un soutien à la fois politique et financier et à participer aux actions de soutien.

**SIGNEZ LA PETITION : <http://9depoitiers.wesign.it/fr>**

**Halte à la criminalisation des mouvements sociaux et à la répression, à Poitiers comme ailleurs !**

**Dans l'enceinte de la SNCF, nous y étions ou nous aurions pu y être !**

**Relaxe pour les neuf personnes convoquées devant le tribunal correctionnel le 17 novembre !**